



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2024_055

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	29
<i>Nombre de voix pour</i>	29
<i>Nombre de voix contre</i>	00
<i>Abstention</i>	00
<i>NPPV</i>	00

OBJET :

Convention de mise à disposition de la piscine de l'école des pupilles de l'air et de l'espace au profit de la commune de Montbonnot-Saint-Martin

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 24 septembre

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 septembre 2024

Présents : M. Dominique BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU – MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT – MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Mme Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA) - M. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ) - M. Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), M. Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), M. Stéphane MOUNIER (pouvoir à Nadine HELLIETTE), M. Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Madame Marie-Béatrice MATHIEU est nommée secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention initiale de mise à disposition de la piscine de l'école des pupilles de l'air et de l'espace avait été présentée lors d'un conseil municipal en date du 18 septembre 2007, renouvelée par une délibération en date du 29 janvier 2014 renouvelée par une délibération en date du 22 janvier 2019.

Le partenariat ayant pris fin le 31 décembre 2023, le Conseil municipal a approuvé une nouvelle convention le 19 décembre 2023. A la suite de discussions concernant le calcul de la participation communale, une nouvelle convention est nécessaire modifiant l'article 5 avec une participation revue à la baisse (montant retenu 100€/h au lieu de 108€/h) pour tenir compte des remarques de la commune.

Les autres articles demeurent inchangés et la convention en cours reste valable pour ces derniers jusqu'à l'accomplissement des formalités administratives.

Il est donc proposé au ~~Conseil municipal d'approuver cette~~
convention de d'autoriser monsieur le maire à la signer.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et
représentés, approuve cette délibération.**



Le secrétaire de séance,
Marie-Béatrice MATHIEU

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET

Annexe : Convention année 2024 et ses annexes